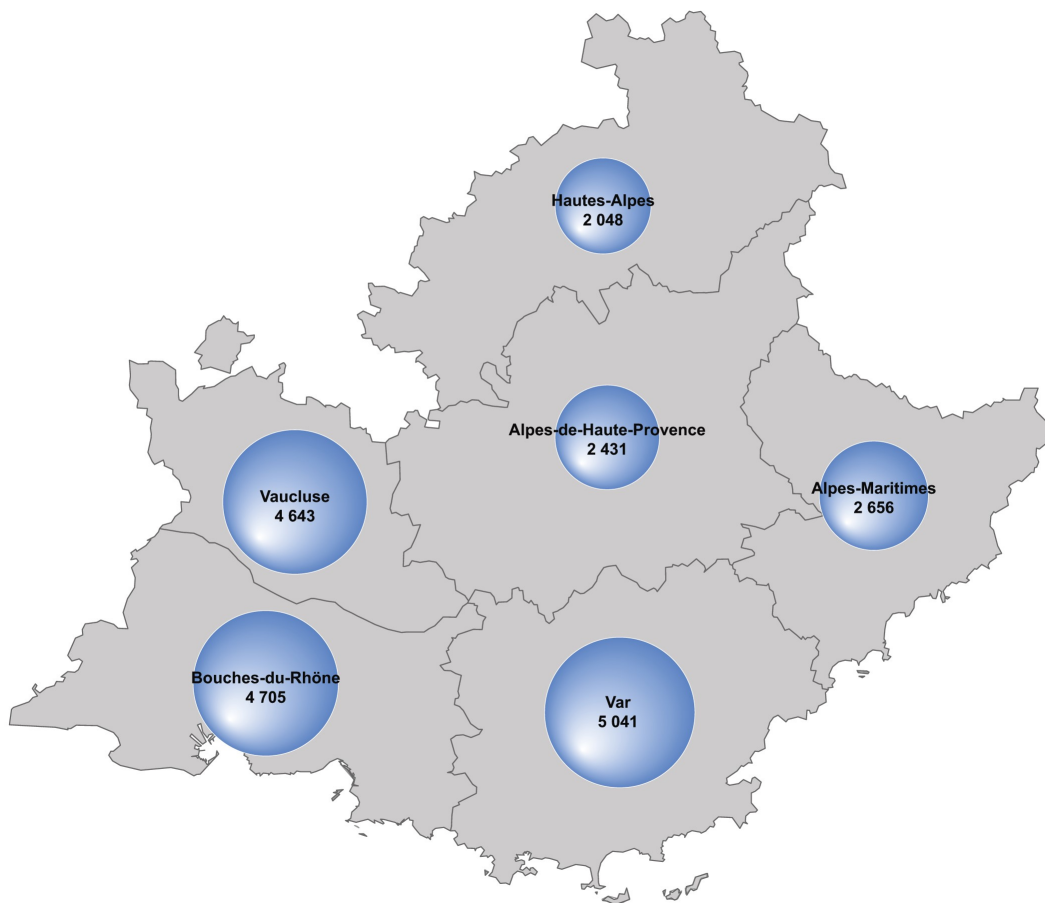
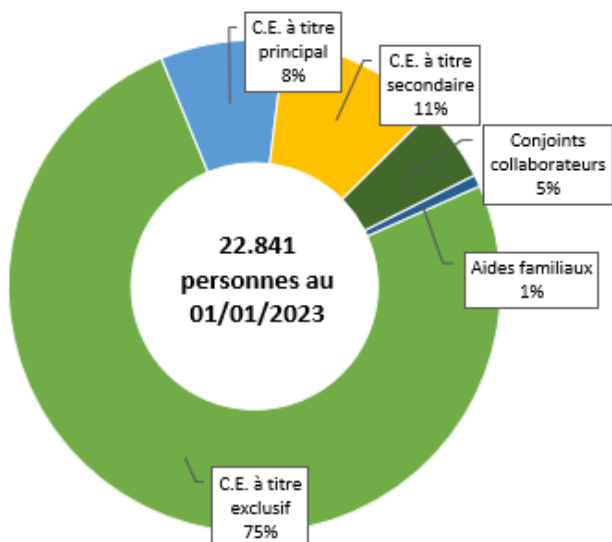


DANS CE NUMÉRO :

Données de cadrage	1
Evolution sur 10 ans par statut	2
Évolution sur 10 ans par département	2
Prédominance des C.E. individuels	3
Profil des C.E.	4
Principaux secteurs d'activité	4
Répartition des C.E. par départements et secteurs d'activité	5
Zoom sur les trois filières principales et assiettes de cotisations par filières	6
Les nouveaux installés 2022	9
Le taux de maintien en activité	11
Encadré méthodologique	12



Répartition des actifs non-salariés agricoles selon leur statut



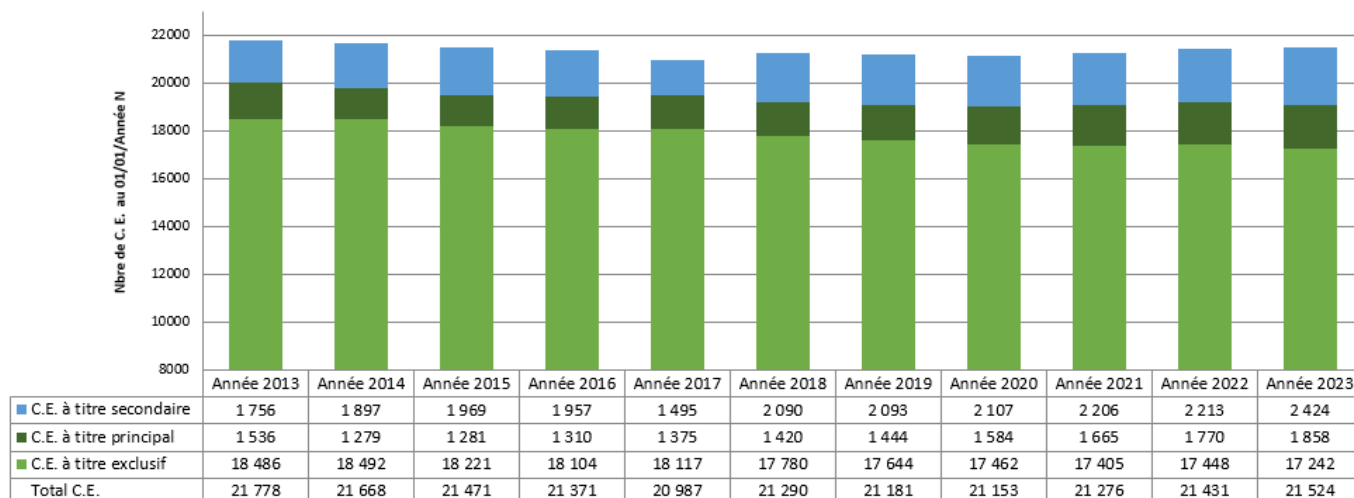
DONNÉES DE CADRAGE

Pour l'année 2023, on recense en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) **21.524 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (C.E.)** dont l'exploitation procure une activité supérieure à l'activité minimale d'assujettissement (AMA). La MSA Provence Azur (PA) regroupe 12.402 C.E en activité en 2023 (soit 58%), et la MSA Alpes-Vaucluse (AV) 9.122 C.E..

À ces 21.524 C.E. s'ajoutent 1.142 conjoints collaborateurs ainsi que 175 aides familiaux, soit un total de **22.841 actifs non-salariés agricoles**.

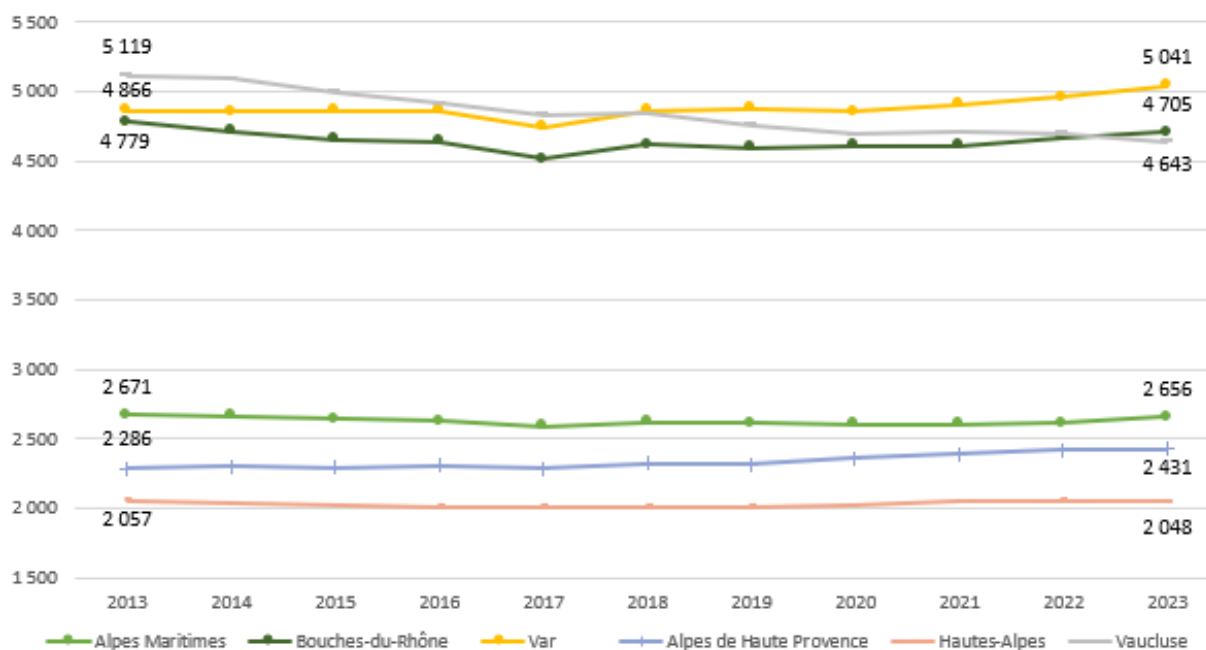
On recense par ailleurs 5.597 cotisants de solidarité non retraités qui n'entrent donc pas dans le champ de cette étude.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES C.E. DEPUIS 2013 SELON LE STATUT



Entre 2013 et 2023, le nombre de C.E. agricoles en région PACA est en légère baisse (-1,2%, soit 254 C.E. de moins), alors qu'il diminue en France de -12%. Cependant, on observe des disparités selon le statut : alors qu'en 2013, la proportion de C.E. à titre exclusif était de 84 %, elle n'est plus qu'en 2023 de 80 %. A contrario, la proportion de C.E. à titre secondaire tend à augmenter : 8 % en 2013 contre 11 % en 2023. La proportion de C.E. à titre principal augmente elle aussi (+ 1,6 points en 10 ans), ces derniers chiffres traduisant un attrait pour la pluriactivité sur la décennie. Au total, en 2023, près de 20 % des C.E. exercent ainsi une activité complémentaire à leur activité de C.E., contre un peu plus de 21 % au national.

EVOLUTION DE LA POPULATION DES C.E. DEPUIS 2013 PAR DEPARTEMENT



Sur les 10 dernières années, le nombre de C.E. en activité dans les départements 05, 06 et 13 est resté globalement stable (avec respectivement des évolutions de -0,44%, -0,56% et -1,55%). En revanche, dans le 04 et le 83, on note une augmentation significative : +6,3% et +3,6%. A contrario, dans le 84, on enregistre une forte baisse du nombre de C.E. : -9,3%, soit une perte de 476 C.E..

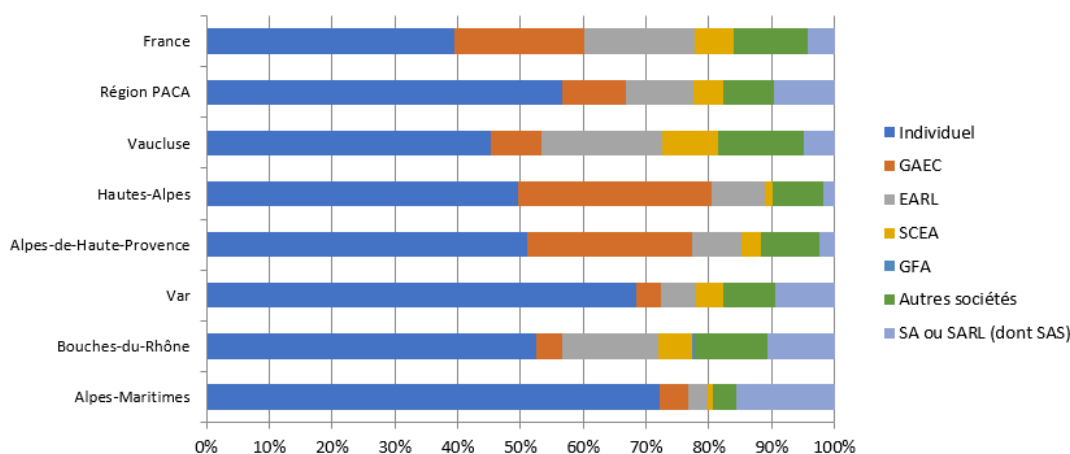
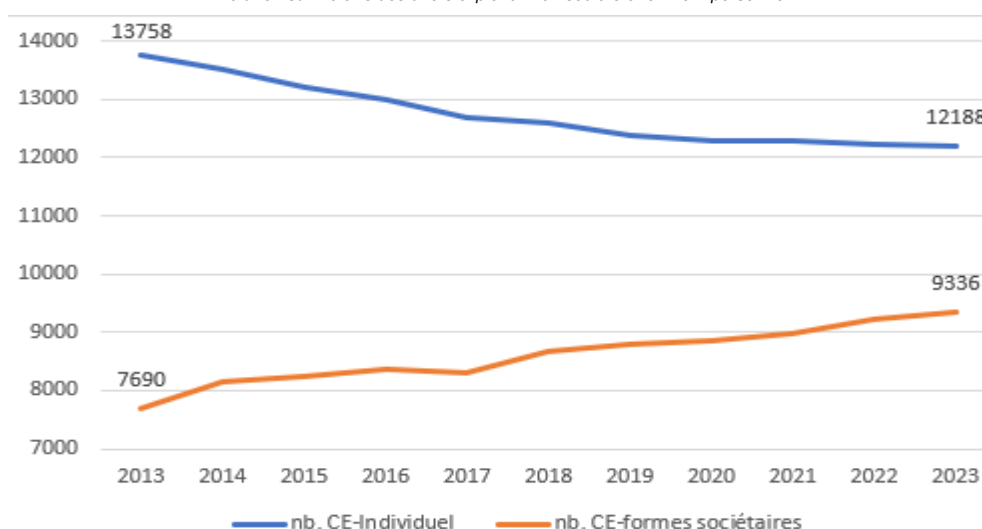
PREDOMINANCE DES EXPLOITANTS OU ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Les 21.524 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en activité au 1er janvier 2023 sont à la tête de 19.059 exploitations ou entreprises agricoles en région PACA.

Une part croissante des C.E. exercent leur activité dans une exploitation ou une entreprise constituée en société : 9.336 C.E. sont concernés en 2023 contre 7.690 en 2013, soit une augmentation de plus de 21 %.

	Exploitants et entrepreneurs	Exploitations et entreprises
Alpes Maritimes	2 656	2 517
Bouches-du-Rhône	4 705	4 242
Var	5 041	4 692
Msa Provence Azur	12 402	11 451
Alpes-de-Haute-Provence	2 431	1 978
Hautes-Alpes	2 048	1 604
Vaucluse	4 643	4 026
Msa Alpes Vaucluse	9 122	7 608
TOTAL	21 524	19 059

Evolution sur 10 ans des chefs exploitant en société et en nom personnel



Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 01/01/2023 par forme juridique de l'exploitation

En 2023, 57 % des C.E. sont installés à titre individuel en région PACA, contre 40 % au niveau national.

Même si elle est en net recul sur une décennie (-11,4% depuis 2013), la part des exploitants ou entrepreneurs individuels reste majoritaire à l'échelle de la région PACA (56,6% au 1er janvier 2023), principalement en MSA PA : dans le Var et les Alpes-Maritimes, cette part est supérieure à la moyenne (respectivement 68% et 72%). En MSA AV, la part des C.E. individuels est moindre (48%), laissant la place aux formes sociétaires telles que les GAEC, surtout dans les départements alpins. Dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes, les exploitants et entrepreneurs individuels représentent la moitié des C.E. (respectivement 51% et 50%), mais les GAEC sont aussi très bien implantées (26% et 31%).

PROFIL DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

	Age moyen des chefs (2022)	Part des moins de 40 ans (2023)	Part des femmes (2023)
Alpes Maritimes	46,8 ans	31,8%	15,4%
Bouches-du-Rhône	48,8 ans	27,4%	24,3%
Var	48,9 ans	26,8%	24,0%
Msa Pa	48,4 ans	28,1%	22,3%
Alpes-de-Haute-Provence	48,7 ans	28,3%	31,4%
Hautes-Alpes	48,7 ans	26,1%	29,0%
Vaucluse	49,4 ans	22,4%	25,6%
Msa Av	49 ans	24,8%	27,9%
Région PACA	48,7 ans	26,7%	24,7%
France métropolitaine	49,3 ans	23,7%	24,5%

L'âge moyen des C.E. agricoles s'établit à 48,7 ans en région PACA, en-dessous de la moyenne française (49,3 ans). La part des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans, 26,7%) est quant à elle supérieure de 3 points à celle observée au niveau national.

De plus, avec 24,7% de femmes, la proportion de cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole en région PACA est quasiment identique à celle observée nationalement (24,5%).

En 2023, 26,7% des C.E. en région PACA ont moins de 40 ans et 24,7% sont des femmes. L'âge moyen s'établit à 48,7 ans.

Le profil des C.E. en MSA PA et MSA AV est similaire au niveau de l'âge (respectivement 48,4 et 49 ans). Par contre, la part des moins de 40 ans est supérieure de 3,3 points en PA, alors qu'à l'inverse, la part des femmes est supérieure en AV de 5,6 points.

CONCENTRATION DES C.E. SUR 3 FILIÈRES PRINCIPALES

Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Région PACA			C.E. par MSA		Répartition par activité et MSA	
	C.E. 2018	C.E. 2023	Répartition par activité	Provence Azur	Alpes Vaucluse	Provence Azur	Alpes Vaucluse
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	21 290	21 524	100,0%	12 402	9 122	100,0%	100,0%
Entrep.jardins, paysag., rebois.	4 376	4 588	21,3%	3 907	681	31,5%	7,5%
Viticulture	4 513	4 375	20,3%	2 080	2 295	16,8%	25,2%
Maraîchage, floriculture	2 493	2 430	11,3%	1 862	568	15,0%	6,2%
Élevage ovins, caprins	1 796	1 876	8,7%	624	1 252	5,0%	13,7%
Culture cérééal. et Indus.,gde cultur	1 764	1 590	7,4%	636	954	5,1%	10,5%
Arboriculture fruitière	1 463	1 415	6,6%	714	701	5,8%	7,7%
Cult. élev. n spéc., poly, poly-el.	850	829	3,9%	195	634	1,6%	7,0%
Autres*	688	716	3,3%	457	259	3,7%	2,8%
Autres élevages de petits animaux	530	692	3,2%	359	333	2,9%	3,7%
Entraîn., dress., haras, clubs hipp.	626	643	3,0%	495	148	4,0%	1,6%
Autres cultures spécialisées	458	599	2,8%	332	267	2,7%	2,9%
Élevage de chevaux	404	420	2,0%	233	187	1,9%	2,0%
Pépinière	459	419	1,9%	250	169	2,0%	1,9%
Entreprises de travaux agricoles	346	402	1,9%	258	144	2,1%	1,6%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Élevage bovins viande, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage bovins lait, Élevage porcins, Sylviculture

La répartition par secteurs d'activité montre une concentration de l'activité autour de trois filières principales, qui regroupent 53% des C.E. en activité à l'échelle de la région PACA en 2023. Les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement représentent un peu plus d'un cinquième des C.E. (21,3%), suivis par ceux exerçant une activité de viticulture (20,3%) puis de maraîchage/floriculture (11,3%). Néanmoins, comparé à 2018, la part du secteur du maraîchage/floriculture diminue (-2,5%), ainsi que celle de la viticulture (-3,5%). A contrario, celle des entreprises de jardins/paysagistes/reboisements connaît un essor de +4,8% en 5 ans.

Dans ce paysage, les situations par MSA sont contrastées. En effet, en PA, la répartition des 3 activités principales reste la même qu'en région PACA. A l'inverse, en AV, c'est la viticulture qui domine : elle représente un quart de l'activité (25,2%). Viennent ensuite les élevages d'ovins et de caprins (13,7%) et les cultures céréalières (10,5%). Les entreprises de jardins/paysagistes/reboisement, très présentes en PA et en particulier dans les Alpes-Maritimes, ne représentent en AV que 7,5% de l'activité. De même, le maraîchage et la floriculture sont moins représentés qu'en PA (15% contre 6,2% en AV).

RÉPARTITION DES C.E. PAR DÉPARTEMENTS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

	MSA Provence Azur			Nombre de CE par département en 2023			% de CE par département en 2023		
	CE 2018	CE 2023	Répartition par activité	06	13	83	06	13	83
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	12 110	12 402	100,0%	2 656	4 705	5 041	100,0%	100,0%	100,0%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	3 755	3 907	31,5%	1 533	893	1 481	57,7%	19,0%	29,4%
Viticulture	2 042	2 080	16,8%	18	448	1 614	0,7%	9,5%	32,0%
Maraîchage, floriculture	1 964	1 862	15,0%	312	1 040	510	11,7%	22,1%	10,1%
Arboriculture fruitière	710	714	5,8%	99	472	143	3,7%	10,0%	2,8%
Culture cérééal. et Indus.,gde cultur	709	636	5,1%	45	458	133	1,7%	9,7%	2,6%
Élevage ovins, caprins	605	624	5,0%	195	234	195	7,3%	5,0%	3,9%
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	481	495	4,0%	77	283	135	2,9%	6,0%	2,7%
Autres élevages de petits animaux	254	359	2,9%	63	146	150	2,4%	3,1%	3,0%
Autres cultures spécialisées	227	332	2,7%	71	110	151	2,7%	2,3%	3,0%
Entreprises de travaux agricoles	237	258	2,1%	8	98	152	0,3%	2,1%	3,0%
Pépinière	262	250	2,0%	54	56	140	2,0%	1,2%	2,8%
Élevage de chevaux	223	233	1,9%	50	126	57	1,9%	2,7%	1,1%
Cult. élev. n spéc., poly-, poly-el.	193	195	1,6%	25	129	41	0,9%	2,7%	0,8%
Autres*	448	457	3,7%	106	212	139	4,0%	4,5%	2,8%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Élevage bovins viande, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage bovins lait, Élevage porcins, Sylviculture

	MSA Alpes Vaucluse			Nombre de CE par département en 2023			% de CE par département en 2023		
	CE 2018	CE 2023	Répartition par activité	84	04	05	84	04	05
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	9 180	9 122	100,0%	4 643	2 431	2 048	100,0%	100,0%	100,0%
Viticulture	2 471	2 295	25,2%	2 265	20	10	48,8%	0,8%	0,5%
Élevage ovins, caprins	1 191	1 252	13,7%	128	583	541	2,8%	24,0%	26,4%
Culture oéréal. et Indus.,gde cultur	1 055	954	10,5%	281	490	183	6,1%	20,2%	8,9%
Arboriculture fruitière	753	701	7,7%	363	165	173	7,8%	6,8%	8,4%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	621	681	7,5%	466	141	74	10,0%	5,8%	3,6%
Cult. élev. n spéc., poly-, poly-el.	657	634	7,0%	66	228	340	1,4%	9,4%	16,6%
Maraîchage, floriculture	529	568	6,2%	408	101	59	8,8%	4,2%	2,9%
Élevage bovins viande	333	359	3,9%	5	163	191	0,1%	6,7%	9,3%
Autres élevages de petits animaux	276	333	3,7%	106	146	81	2,3%	6,0%	4,0%
Autres cultures spécialisées	231	267	2,9%	124	112	31	2,7%	4,6%	1,5%
Élevage de chevaux	181	187	2,0%	59	89	39	1,3%	3,7%	1,9%
Élevage bovins lait	191	171	1,9%	2	27	142	0,0%	1,1%	6,9%
Pépinière	197	169	1,9%	125	26	18	2,7%	1,1%	0,9%
Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques	145	148	1,6%	73	33	42	1,6%	1,4%	2,1%
Entreprises de travaux agricoles	109	144	1,6%	115	16	13	2,5%	0,7%	0,6%
Autres*	240	259	2,8%	57	91	111	1,2%	3,7%	5,4%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage porcins, Sylviculture

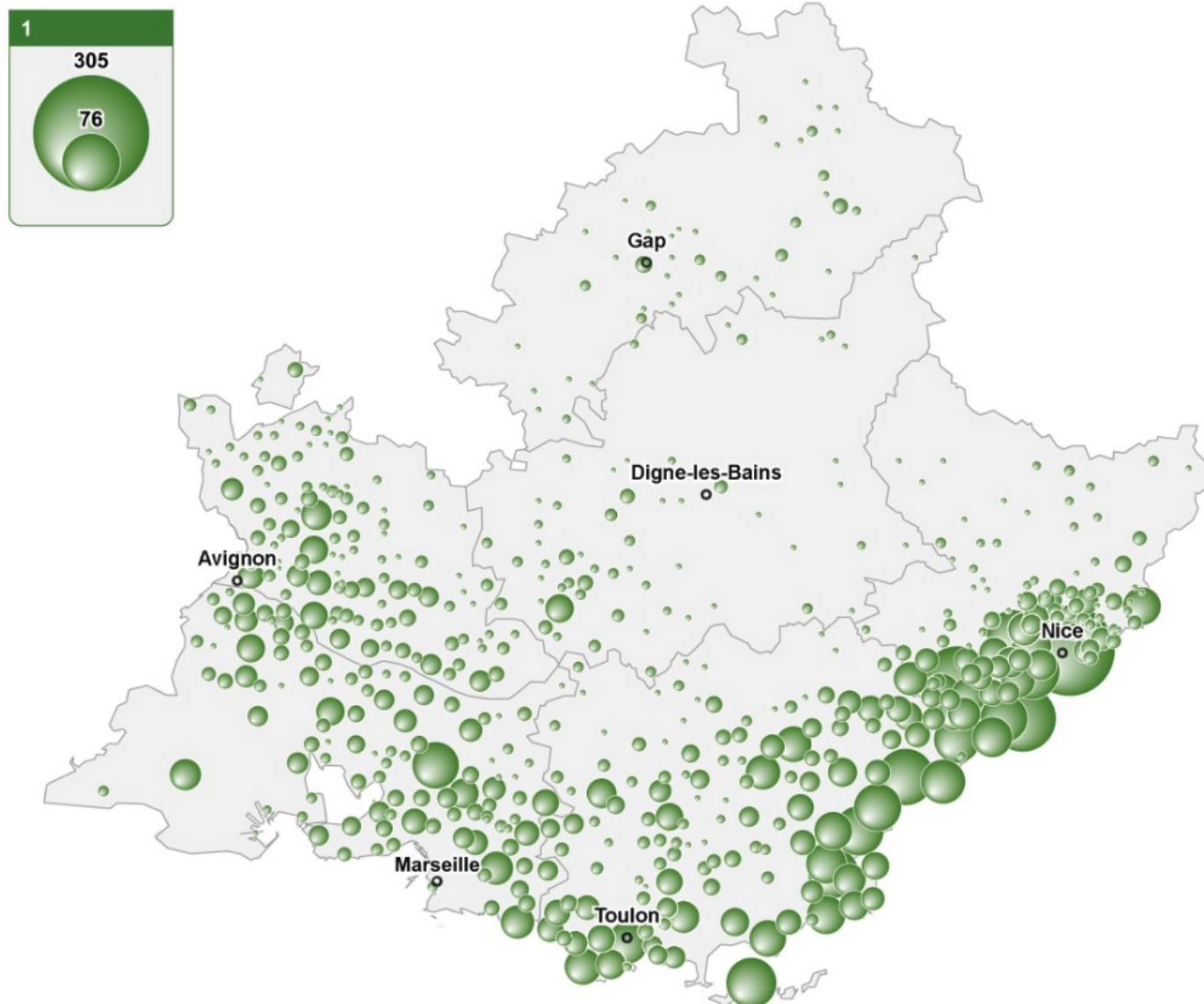
En analysant la répartition par secteur d'activité selon les MSA et les départements, des profils différents se dessinent.

En effet, en **MSA PA**, comme vu précédemment, les secteurs d'activité les plus représentés sont identiques à ceux que l'on observe en région PACA. Ainsi, les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement, du secteur de la viticulture et de celui du maraîchage et de la floriculture sont les plus représentés (respectivement 31,5% (soit 3.907 C.E.), 16,8% (soit 2.080 C.E.) et 15% (1.862 C.E.)). En **MSA AV**, le profil est différent, avec une dispersion des C.E. sur un plus grand nombre de secteurs d'activité. Les secteurs d'activité les plus représentés en nombre de C.E. sont la viticulture (25,2%, soit 2.295 C.E.), l'élevage d'ovins et de caprins (13,7%, soit 1.252 C.E.) et les cultures céréalières et industrielles (10,5%, soit 954 C.E.).

Au niveau départemental, les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement et de maraîchage/floriculture sont omniprésents dans les trois départements de la MSA PA. Dans le Var, la viticulture mobilise un tiers des C.E. (32%). Dans les Bouches-du-Rhône, l'arboriculture fruitière est le troisième secteur le plus représenté (10%) tandis que dans les Alpes-Maritimes, il s'agit de l'élevage d'ovins et de caprins (7,3%). La viticulture domine aussi dans le Vaucluse, avec près de la moitié des C.E. présents dans ce secteur (48,8%). L'élevage ovins/caprins concerne principalement les départements alpins, avec 24% des C.E. des Alpes-de-Haute-Provence présents dans ce secteur et 26,4% de ceux des Hautes-Alpes. Les C.E. de cultures et élevages non spécialisés sont également présents dans ces deux départements (9,4% dans le 04 et 16,6% dans le 05). Enfin, de manière plus éparse, les C.E. de cultures céréalières et industrielles représentent 20,2% des C.E. des Alpes-de-Haute-Provence, ceux du maraîchage et de la floriculture 8,8% des C.E. du Vaucluse, et ceux de l'élevage de bovins à viande 9,3% des C.E. des Hautes-Alpes.

ZOOM SUR LES TROIS FILIERES PRINCIPALES

Localisation des chefs d'entreprise du secteur jardin, paysagisme et reboisement (en nombre)

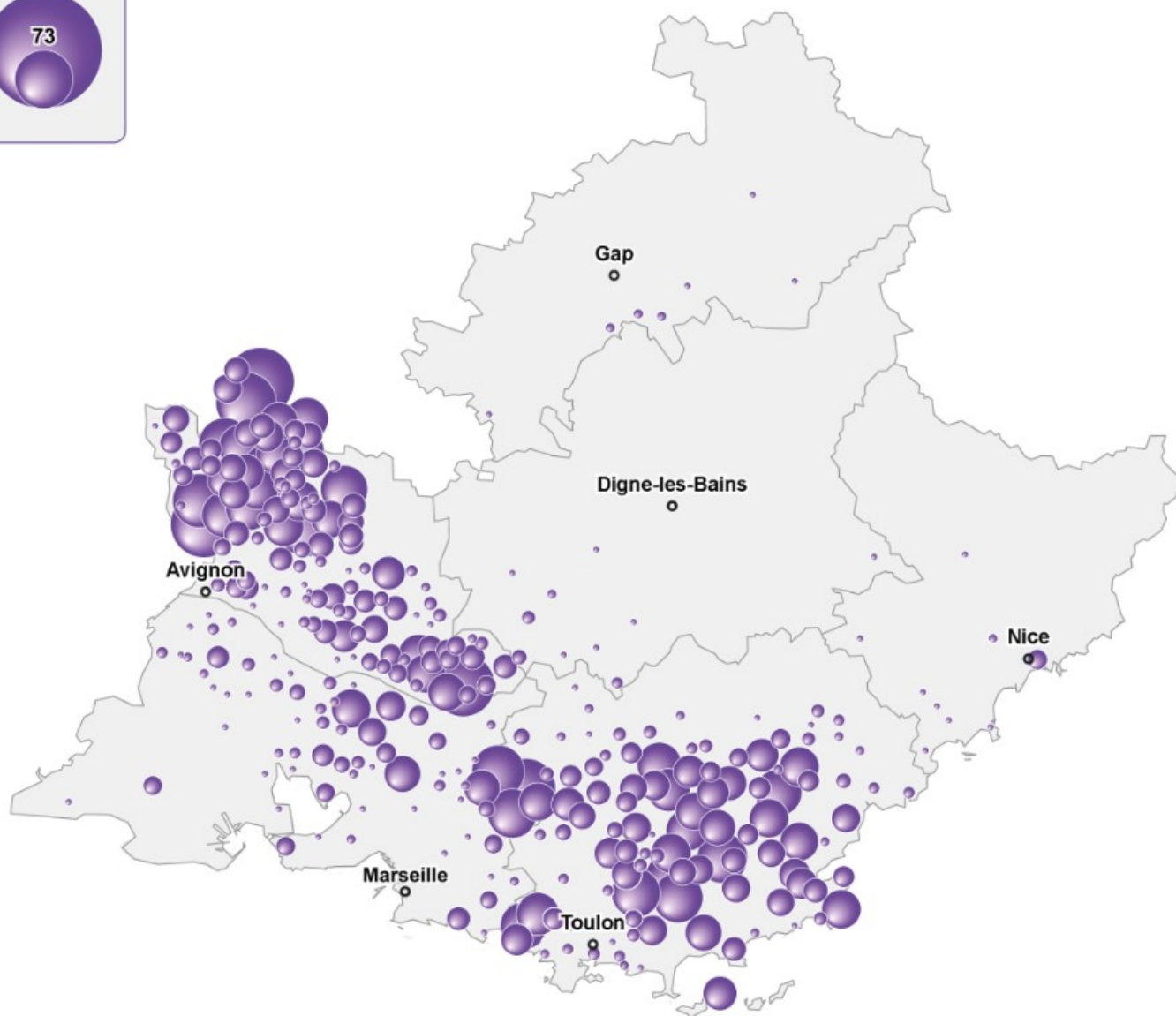
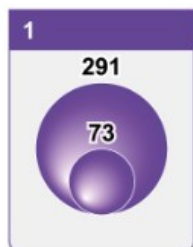


En 2023, on compte 4.588 chefs d'entreprises du secteur jardin, paysagisme et reboisement en activité sur le périmètre de la région PACA. Ceux-ci se localisent en grande majorité dans les Alpes-Maritimes (33,4%) et le Var (32,3%), essentiellement sur la bande côtière. Les communes rassemblant le plus de C.E. dans cette filière sont Nice (186), Grasse (110), Antibes (101) et Fréjus (73). On note que la localisation sur l'île de Porquerolles indique le nombre de C.E. sur la commune de Hyères (58).

Les Bouches-du-Rhône concentrent 19,3% des C.E. du secteur, essentiellement autour de la commune d'Aix-en-Provence. Le Vaucluse comptabilise un dixième des C.E. de la région PACA.

Quant aux départements haut et bas alpins, ils rassemblent très peu d'entreprises de ce secteur (seulement 1,6% pour les Hautes-Alpes et 3,1% pour les Alpes-de-Haute-Provence).

Localisation des chefs d'exploitation du secteur viticulture (en nombre)



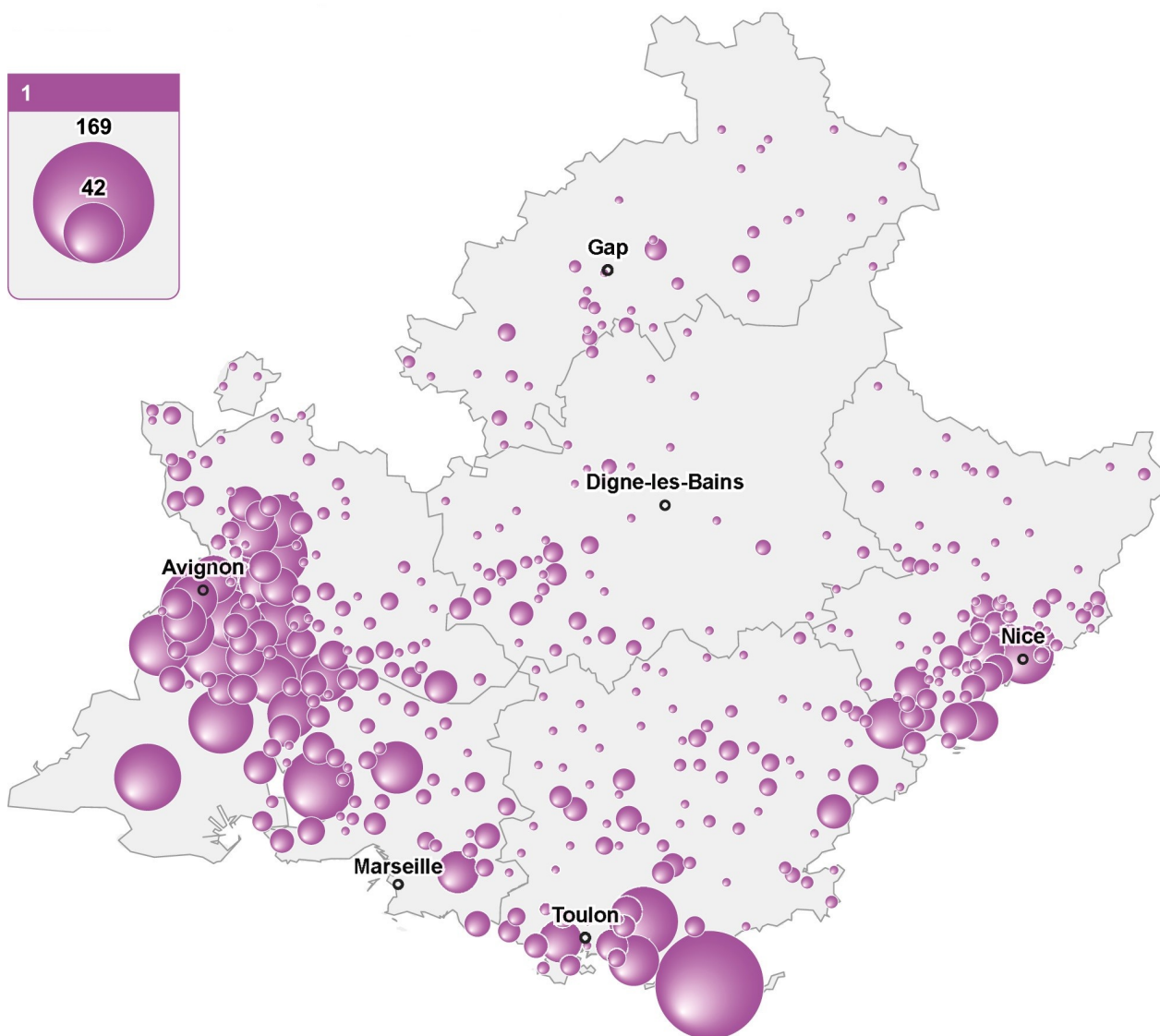
En 2023, on dénombre 4.375 chefs d'exploitations viticoles en activité en région PACA. Le département du Vaucluse concentre à lui seul près de 52% des C.E. de ce secteur et de nombreuses communes vauclusiennes sont concernées, essentiellement dans le nord de ce département, avec notamment Valréas (100), Châteauneuf-du-Pape (97) et la Tour-d'Aigues (85).

Par ailleurs, près de 37% des C.E du secteur de la viticulture se localisent dans le Var, essentiellement au centre et à l'ouest du département. Les communes les plus concernées sont Pourrières (74), Puget-Ville (68) et Gonfaron (55).

Les Bouches-du-Rhône sont concernées dans une moindre mesure : seulement 10% des C.E. du secteur sont présents dans ce département.

Enfin, les trois départements alpins rassemblent une infime proportion des viticulteurs (1,1% au total pour les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes).

Localisation des chefs d'exploitation du secteur maraîchage et floriculture (en nombre)



En 2023, on recense 2.430 chefs d'exploitations du secteur maraîchage et floriculture en activité dans la région PACA. 42,8% des C.E de cette filière se concentrent dans les Bouches-du-Rhône, essentiellement dans le nord-ouest du département. Plusieurs communes se démarquent avec un nombre de C.E. élevé, comme Chateaufort (99 C.E.) et Eyragues (62).

Le Var est le deuxième département de la région recensant le plus de C.E. dans ce secteur (21%). Les principales communes concernées sont Hyères (134 C.E.), la Crau (55) et Carqueiranne (30). Ce département est suivi par le Vaucluse (16,8%), où les C.E. se concentrent dans le sud-ouest, sur les communes de Pernes-les-Fontaines (50), Carpentras (32) et Caromb (30).

Les Alpes-Maritimes rassemblent des C.E. du maraîchage et de la floriculture dans une moindre mesure (12,8%). Quant aux deux autres départements alpins, ils ne sont que très peu concernés par ce secteur (seulement 4,2% de C.E. dans les Alpes-de-Haute-Provence et 2,4% pour les Hautes-Alpes).

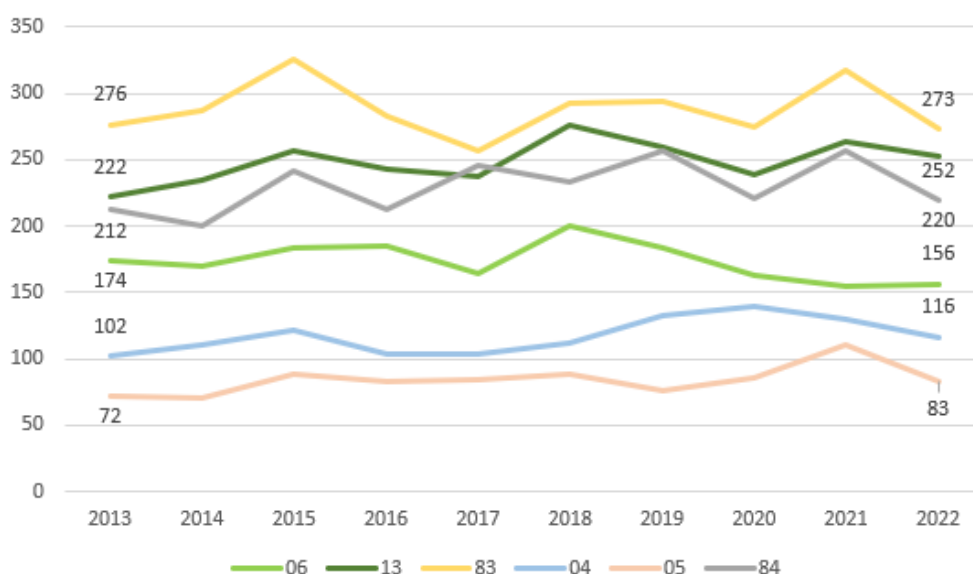
STRUCTURE DES ASSIETTES DE COTISATIONS

En région PACA, tous secteurs d'activité confondus, 88.772.904 euros ont été déclarés sous le régime fiscal micro BA/BIC en 2023 contre 79.715.238 euros en 2022, soit une augmentation de 11,4% (+9.057.666 euros). A l'inverse, le montant déclaré au régime réel est moins élevé en 2023 qu'en 2022 : 316.162.429 euros contre 318.877.923 euros un an auparavant, soit une légère diminution de -0,85% (-2.715.949 euros).

Si l'on regarde en détail les revenus issus des trois principaux secteurs d'activité identifiés sur la région, leur répartition et évolution sont très hétérogènes. Pour les entreprises de jardins, paysagistes et reboisement, les revenus déclarés en micro BA/BIC ont augmenté de 46,7% en un an, tandis que ceux du régime réel ont diminué de -10,3%. Concernant le maraîchage et la floriculture, les revenus déclarés en micro BA/BIC ont baissé (-10,9%), tandis que ceux du régime réel sont stables (+1,1%). Enfin, le domaine de la viticulture a des revenus qui diminuent au micro BA/BIC, mais qui augmentent au réel (respectivement -10,4% et +3,7%).

	2023		2022	
	Micro-BA	Réel	Micro-BA	Réel
TOTAL assiettes brutes tous secteurs d'activité	88 772 904 €	316 162 429 €	79 715 238 €	318 877 923 €
Entrep. jardins, paysagistes, reboisement	29 498 962 €	68 022 042 €	20 112 888 €	75 826 364 €
Maraîchage, floriculture	9 540 572 €	46 999 477 €	10 707 372 €	46 475 907 €
Viticulture	16 278 504 €	89 483 200 €	18 167 756 €	86 265 703 €

LES NOUVEAUX INSTALLÉS 2022



Evolution sur 10 ans

Sur les 10 dernières années, le nombre de nouveaux installés en région PACA est en augmentation, passant de 1.058 en 2013 à 1.100 en 2022 (+4%). Quatre départements participent à cette augmentation :

- Hautes-Alpes : +15,3%
- Alpes-de-Haute-Provence : +13,7%
- Bouches-du-Rhône : +13,5%
- Vaucluse : +3,8%.

En revanche, on enregistre une baisse de nouveaux installés dans les Alpes-Maritimes (-10,3%) ainsi que dans le Var, mais dans une moindre mesure (-1,1%).

Des nouveaux installés masculins et plutôt jeunes

En région PACA, ces nouveaux installés sont en majorité des hommes. En effet, ils représentent 71% des 1.100 installés en 2022. Ce constat est fait dans les six départements, même si la proportion d'hommes varie d'un département à un autre, passant de 59% dans les Alpes-de-Haute-Provence à 85% dans les Alpes-Maritimes. Ceci s'explique par le nombre important d'installés dans la filière entreprises de jardins et de paysagistes qui s'implantent dans le 06 avec 97% d'hommes.

En ce qui concerne l'âge, les nouveaux installés sont jeunes : ils sont surtout situés dans la tranche d'âge 31-35 ans (17%), suivis de près par les 36-40 ans (16,1%) et 26-30 ans (15,6%). Cette répartition varie selon les départements. En effet, ce sont plutôt les 31-35 ans qui dominent dans le Vaucluse (20%), alors que ce sont les 21-25 ans qui s'imposent dans les Alpes-Maritimes (19%).

En 2022, 71 % des nouveaux installés en région PACA sont des hommes, et 66% ont moins de 40 ans.

3 filières toujours dominantes pour les installés

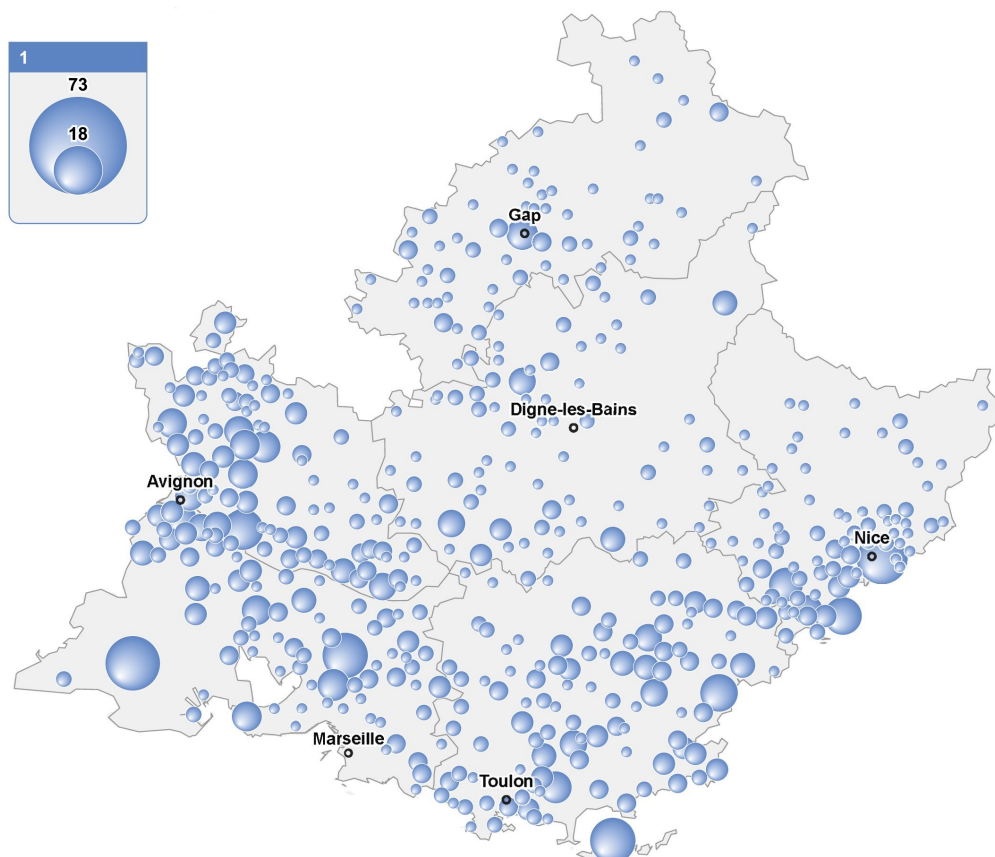
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Nouveaux installés 2022	Répartition par activité	MSA PA	MSA AV	MSA PA	MSA AV
	1100	100,0%	681	419	100,0%	100,0%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	331	30,1%	269	62	39,5%	14,8%
Maraîchage, floriculture	147	13,4%	103	44	15,1%	10,5%
Viticulture	147	13,4%	71	76	10,4%	18,1%
Élevage ovins, caprins	87	7,9%	24	63	3,5%	15,0%
Entreprises de travaux agricoles	53	4,8%	25	28	3,7%	6,7%
Autres élevages de petits animaux	49	4,5%	30	19	4,4%	4,5%
Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	46	4,2%	21	25	3,1%	6,0%
Arboriculture fruitière	44	4,0%	29	15	4,3%	3,6%
Entraînement, dressage, haras & Élevage de chevaux	38	3,5%	29	9	4,3%	2,1%
Autres cultures spécialisées	35	3,2%	21	14	3,1%	3,3%
Élevage de volailles, lapins	26	2,4%	17	9	2,5%	2,1%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	17	1,5%	1	16	0,1%	3,8%
Élevage bovins-viande	14	1,3%	4	10	0,6%	2,4%
Pépinière	14	1,3%	9	5	1,3%	1,2%
Autres*	52	4,7%	28	24	4,1%	5,7%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE au niveau régional) : Sylviculture, Élevage bovins-lait, Élevage bovins mixte, Élevage de chevaux, Élevage porcins, Autres élevage de gros animaux, Conchyliculture, Exploitations de bois, Scieries fixes et Mandataires de sociétés ou caisses locales d'assurance mutuelles agricoles

Comme pour les C.E. déjà en activité, les nouveaux installés de 2022 se répartissent autour des 3 filières principales identifiées précédemment, et qui rassemblent près des 57% d'entre eux : les entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement (30,1%, soit 331 installés), suivies ex aequo par le maraîchage et la floriculture (13,4%) et la viticulture (13,4%, avec 147 installés). La prédominance des installés dans la première filière se remarque surtout en MSA PA, où ils représentent près de 40% de ceux-ci (269 installés). On trouve ensuite le maraîchage et la floriculture (15,1%, soit 103 installés) puis la viticulture (10,4%, 71 installés). En MSA AV, les installations sont plus homogènes avec 76 installés en viticulture (18,1%), puis 63 installés en élevage ovins/caprins (15%) et 62 installés en entreprises de jardins (14,8%). On note aussi 44 installés en maraîchage et floriculture.

Zoom sur leur localisation

Localisation des installés en région PACA (en nombre)



La répartition des installés n'est pas homogène sur le territoire régional.

Le département du Var est le plus dynamique avec un quart des nouveaux installés en 2022. Les secteurs du littoral et du centre Var sont les plus attractifs, contrairement au haut Var.

Ce département est suivi par les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse, qui concentrent respectivement 23% et 20% des installés autour des vallées du Rhône et de la Durance.

Dans les Alpes-Maritimes (14%), les nouveaux installés sont plutôt implantés sur le littoral.

Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont moins attractives, avec une concentration de seulement 11% et 8% des nouveaux installés.

LE TAUX DE MAINTIEN EN ACTIVITÉ

Une étude de cohorte menée par la MSA PA depuis 2022, et réitérée chaque année, analyse le taux de maintien en activité des C.E. installés entre 2010 et 2016 dans la région PACA. On dénombre 8.040 nouveaux installés dans la région sur cette période, principalement dans le Var (26,7%), suivi par les Bouches-du-Rhône (22,6%) et le Vaucluse (18,3%). Après 2 ans, 89% des installés sont toujours en activité, contre 74% au bout de 5 ans, 70% après 6 ans et 67% au bout de 7 ans. Ces chiffres diffèrent selon les départements puisqu'on observe 18 points d'écart sur le taux de maintien à 7 ans entre les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes (respectivement 80% et 62%).

Ceci s'explique par le taux de maintien en activité assez bas des nouveaux installés dans la filière entreprises de jardins, paysagistes et reboisement (2.526 nouveaux installés dans la région en 7 ans). En effet, comme vu précédemment, cette activité est très répandue dans les Alpes-Maritimes et l'étude de cohorte montre que le taux de maintien en activité dans ce secteur n'est plus que de 57% après 7 ans, alors qu'il était de 84% après 2 ans.

Le Var est aussi concerné par un taux de maintien en activité plutôt bas au bout de 7 ans (62%). Plusieurs filières participent à ce chiffre, comme les pépinières dont il n'en reste que 57% au bout de 7 années d'installation, ou encore les entreprises de travaux agricoles dont le taux de maintien chute à 41% après 7 ans.

A l'inverse, les Hautes-Alpes ont un taux de maintien en activité à 7 ans élevé grâce à un taux de maintien égal à 100% dans certaines filières telles que l'élevage de volailles et de lapins.

	Nombre d'installés 2010-2016	Nombre de présents à + 2 ans	Taux maintien à 2 ans	Nombre de présents à + 5 ans	Taux maintien à 5 ans	Nombre de présents à + 6 ans	Taux maintien à 6 ans	Nombre de présents à + 7 ans	Taux maintien à 7 ans
MSA AV	2791	2586	93%	2250	81%	2147	77%	2071	74%
04	759	712	94%	638	84%	614	81%	597	79%
05	560	533	95%	481	86%	461	82%	447	80%
84	1472	1341	91%	1131	77%	1072	73%	1027	70%
MSA PA	5249	4605	87%	3698	70%	3484	66%	3322	63%
06	1289	1138	88%	892	69%	832	64%	796	62%
13	1816	1620	89%	1327	73%	1252	69%	1184	65%
83	2144	1847	86%	1479	69%	1400	65%	1342	62%
Total général	8040	7191	89%	5948	74%	5631	70%	5393	67%

Les taux de maintien différents entre départements traduisent aussi des taux de maintien variables selon les secteurs.

En effet, deux autres secteurs rassemblent aussi un nombre d'installés important : la viticulture et le maraîchage/floriculture (1.133 et 843 installés en 7 ans). Leurs taux de maintien sont plus élevés que pour les entreprises de jardins : à 2 ans, ils sont de respectivement 95% et 92%, et de 81% et 69% après 7 ans. Le domaine de l'élevage ovin et caprin est aussi pérenne puisque après 7 ans d'activité, 80% des nouveaux installés entre 2010 et 2016 sont toujours connus dans les bases de données MSA.

Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Nombre d'installés 2010-2016	Nombre de présents à + 2 ans	Taux maintien à 2 ans	Nombre de présents à + 5 ans	Taux maintien à 5 ans	Nombre de présents à + 6 ans	Taux maintien à 6 ans	Nombre de présents à + 7 ans	Taux maintien à 7 ans
24-Entrep.jardins, paysag., rebois.	2526	2131	84%	1608	64%	1511	60%	1439	57%
05-Viticulture	1133	1078	95%	986	87%	950	84%	919	81%
01-Maraîchage, floriculture	843	772	92%	660	78%	615	73%	585	69%
11-Elevage ovins, caprins	539	521	97%	463	86%	448	83%	429	80%
04-Culture cérééal. et Indus._gde cultur	436	413	95%	369	85%	359	82%	349	80%
17-Entraînement, dressage, haras	370	321	87%	258	70%	238	64%	230	62%
02-Arboriculture fruitière	315	296	94%	268	85%	257	82%	241	77%
16-Autres élevages de petits animaux	312	291	93%	232	74%	215	69%	206	66%
23-Entreprises de travaux agricoles	236	191	81%	126	53%	114	48%	109	46%
19-Cult. élev. n spéc., poly., poly-el.	216	207	96%	187	87%	181	84%	172	80%
07-Autres cultures spécialisées	198	175	88%	144	73%	139	70%	138	70%
13-Elevage de chevaux	186	169	91%	140	75%	128	69%	123	66%

À RETENIR ...

Au 1er janvier 2023, on recense 21.524 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (C.E.) en activité sur le périmètre de la région PACA. 58% se localisent en MSA Provence-Azur et 42% en MSA Alpes-Vaucluse.

Si 80% des C.E. exercent leur activité à titre exclusif, la pluriactivité continue à se développer et en 2023, 20% des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent une activité complémentaire à leur activité de C.E. Pour ce qui est des formes sociétaires, 57% des C.E sont installés à titre individuel en région PACA.

Concernant la population des C.E, l'âge moyen observé à l'échelle de la région PACA s'établit à 48,7 ans, 26,7% ont moins de 40 ans et 24,7% sont des femmes.

La répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque Atexa témoigne de la polarisation de l'activité autour de trois filières : le secteur jardin/paysagisme/reboisement concentre 21,3% des C.E en 2023, suivi par la viticulture (20,3%) et le maraîchage/floriculture (11,3%).

Concernant les assiettes pour le calcul des cotisations, tous secteurs d'activité confondus, on note une hausse de 11,4% en micro BA/BIC et entre 2023 et 2022, mais une baisse de -0,85% au réel.

Les nouveaux installés en agriculture en 2022, au nombre de 1.100, le sont principalement dans le département du Var et dans le secteur des paysagistes.

Le taux de maintien en activité des C.E. en région PACA est de 89% au bout de 2 ans et se dégrade à 67% au bout de 7 ans.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Source : les éléments présentés dans le cadre de cette publication proposent une exploitation des données statistiques de la Direction de la Statistique, des Etudes et des Fonds (DSEF), disponibles sur le site de la CCMSA.

Le champ des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole analysé ici exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole dont l'exploitation procure une activité inférieure à l'activité minimale d'assujettissement (AMA).

Activité minimale d'assujettissement (AMA) : mise en place depuis la LAAAF - loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - du 13/10/2014, cette notion ajoute aux critères existants (superficie mise en valeur ou temps de travail) un nouveau critère basé sur le revenu professionnel.

Les actifs non salariés agricoles : ce sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre N et présents au 1er janvier N+1 ainsi que leur conjoint et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches, c'est-à-dire l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa), l'assurance vieillesse agricole (AVA), les prestations familiales agricoles (PFA) et l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa).

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : ce sont les personnes qui dirigent des exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, ainsi que des activités connexes à l'agriculture.

Chef à titre exclusif : déclare exercer une seule activité (il est donc dit **mono-actif**) et cette activité est de nature agricole.

Chef à titre principal : déclare exercer plusieurs activités (il est donc dit **pluriactif**) mais l'activité principale est celle exercée en tant que CE.

Chef à titre secondaire : déclare exercer plusieurs activités (il est donc dit **pluriactif**) et l'activité secondaire est celle exercée en tant que CE.

Les collaborateurs d'exploitation : ce sont les conjoints mariés, concubins ou pacsés des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors qu'ils participent à la mise en valeur de l'exploitation.

Les aides familiaux : ce sont les ascendants, descendants, frères, sœurs, âgés de plus de seize ans, vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur comme non-salariés.

L'exploitation individuelle : Le chef d'exploitation dirige l'exploitation pour son propre compte. Il exploite pour son compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

Le GAEC, groupement agricole d'exploitation en commun, est composé de 2 à 10 membres et revêt un caractère familial tant dans sa taille que dans la gestion et la répartition du travail qui s'y exerce.

L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est composée de 1 à 10 associés, exploitants ou non de l'exploitation. Les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société sont séparés des biens personnels de l'agriculteur.

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) est composée d'au moins 2 associés. La responsabilité des associés n'est pas limitée à leurs apports dans le capital.

Le groupement foncier agricole (GFA) : société civile de propriétaires fonciers, spécifique au secteur agricole.

Les autres formes sociétaires (non spécifiques à l'agriculture) : sociétés commerciales (SA, SARL...), coopératives, groupements de fait...

Catégorie de risque ATEXA : Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Il existe 25 catégories de risque.

Assiette : C'est le montant servant de base au calcul des cotisations.